

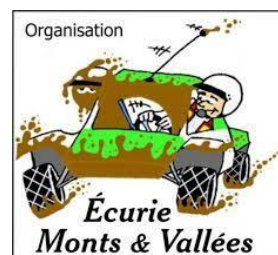
13ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS

17-18-19 JUIN 2022



Subaud

REGLEMENT PARTICULIER



CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES, LE REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE France DES RALLYES TOUT-TERRAIN ET LES REGLES SPECIFIQUES DES RALLYES TOUT-TERRAIN.

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 17 mai 2022
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Mardi 7 Juin 2022
MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)	Jeudi 16 juin 2022 « Au bar et tous » à Lanne en Barétous
RECONNAISSANCES	A partir du Jeudi 16 juin 2022 de 08h30 à 19h00 Vendredi 17 Juin de 8H30 à 15H
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES	Vendredi 17 juin 2022
Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Baretous	Administratif de 15h00 à 19h15 Techniques de 15h15 à 19h45
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs d'Arette	Vendredi 17 Juin à 17h15 à la Mairie
Publication des équipages admis au départ	VENDREDI 17 Juin à 19H45
Panneau d'affichage	Le panneau d'affichage officiel sera virtuel (Un QR code sera mis à disposition des concurrents)
Départ de la 1ère Etape	Samedi 18 Juin 2022 à 08H30
Arrivée de la 1ère Etape	Samedi 18 Juin 2022 à partir de 17H46
Publication des résultats de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème Etape	Samedi 18 Juin 2022 à 19h00
Départ de la 2ème Etape	Dimanche 19 Juin 2022 à 07H30
Arrivée du Rallye	Dimanche 19 Juin 2022 à partir de 14H45
Publication du résultat final provisoire	30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
REMISE DES PRIX :	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc Fermé, au Fronton couvert de Lanne

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé. Le non-respect engage votre responsabilité.

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie MONTS et VALLEES en qualité d'organisateur technique organisent :

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° en date du

Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais : 2 Place Royale – 64000 PAU

Permanence du Rallye : Jusqu'au 16 Juin 2022 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 27 31 89

Les 17-18-19 JUIN Mairie d'Arette : Tél : 05 59 88 90 82

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique : ECURIE DES MONTS ET VALLEES

Julien BOZOM : 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Observateur FFSA	Joseph LORRE	10395/1202
Président du Collège des commissaires sportifs	Jean-Claude LABEYRIE	1096/1009
Membre du Collège des commissaires sportifs	Alain DUBORD Marielle VAILLES	10156/1003 7644/1003.
Directeur de Course	Gilbert LUCAS	12948/1003
Directeur de Course Adjoint (et nouveau départ)	Christian GROLLEAU	8049/1003
Adjoints à la Direction de Course délégué ES au PC	Elisabeth PERROT Hugues ROUGIER Michel ROGER	6567/1504 13220/1003 49960/1003
Adjoints à la Direction de Course délégué ES	Luc DESCLAUX Gilles LAGIERE Dominique PAINVIN Eric PERRIN Loïc PERARNAUD Eric DOLEANS	13302/1003 220199/1003 7706/1003 29996/1003 250064/1003 162376/1003
Chargé des relations avec les concurrents	Sylvie DOYEN Lauren MARCHAND Karine CABRERO	154219/1003 168394/1003 139977/1003

DC Voiture Tricolore	Joël DO VALE	7681/1003
DC Voiture 0 TT	José PERROT	6570/1504
CS Voitures Damiers	Gilles ROUX	1482/1504
Commissaires Techniques Responsable	Sébastien VERRON	46757/1501
Commissaires Techniques	Gérard DABADIE Patrick BATARD A définir	10602/1003 146650/1003
Commissaires Techniques délégué nouveau départ	Jean Marie MAIRE HEGUY	29577/1010
Médecin responsable	A définir	
Responsable Classements informatique	Monique BOUGEOIS Frédéric DUCROCQ	132559 / 1004 19399 / 1004

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 13eme RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 2 Place Royale – 64000 PAU

la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée ET accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :

7 JUIN 2022 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

a): Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 €**

b): Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 €**

Pour les équipages licenciés de l'ASAC BASCO-BEARNAIS, (pilote et copilote) une remise de 10% sera appliquée sur le montant de l'engagement. Ce remboursement s'effectuera sous la forme d'un chèque de l'ASA remis lors des vérifications administratives.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-terrain 2022

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

**Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.
Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.**

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront précisées dans un additif au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 13ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de 243.810 km
Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101.88 kms

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, CASTEIGTS, LAGUNAK

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTER du :

Jeudi 16 Juin 2022 de 8H30 à 19H00 et le vendredi 17 Juin 2022 de 8H30 à 15H00.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 17 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine). Véhicule de course, non autorisé. Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P Carnet d'itinéraire

Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, au « bar à tous » à Lanne en Barétous, ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prend pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seule l'organisation technique est habilitée à prendre cette décision après analyse des cas.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P :

PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €
total groupe catégorie Championnat	455 €	335 €	245 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	355 €	255 €	185 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	50 €								1 000 €
Si au moins 5 partants		25 €							500 €
Si au moins 7 partants			25 €						500 €
								Total	7 340 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €
Si au moins 5 partants		35 €							700 €
Si au moins 7 partants			30 €						600 €
								Total	9 720 €
Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes									
Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation									
les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté									
Primes LEGEND GROUP									
	1er	2ème	3ème						
T1A	200 €	150 €	100 €						
T1B	200 €	150 €	100 €					Total primes LEGEND GROUP	900 €